

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

- 2020 P 19.3759 Loi sur le crédit à la consommation. Exigences de forme compatibles avec la numérisation (Marcel Dobler)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) pourrait être modifiée de manière à ce que le contrat de crédit à la consommation puisse être conclu et révoqué non seulement en la forme écrite mais aussi de manière numérique, sans que cela affecte la protection de l'emprunteur.*

Rapport du 15 septembre 2023 «Examen des prescriptions de forme en droit privé».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

- 2021 M 20.3388 Amendes d'ordre. Protéger les agents verbalisateurs (Jean-Luc Addor)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi sur les amendes d'ordre en vue de remplacer l'obligation imposée à l'agent verbalisateur d'indiquer son nom et son prénom sur le formulaire ou la quittance par celle de n'y mentionner que son numéro de matricule.*

Le Parlement a mis en œuvre la motion par la modification du 17 juin 2022 de la loi du 18 mars 2016 sur les amendes d'ordre (LAO; RS 314.1) dans le cadre de la modification du code de procédure pénale (RO 2023 468).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

- 2021 P 21.3451 Imams en Suisse (Commission de la politique de sécurité CE)

Texte déposé: *En complément au postulat 16.3314 (Tirer parti du rôle clé que jouent les imams modérés contre la radicalisation des jeunes musulmans), le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport dans lequel il proposera des mesures visant à mieux contrôler les personnes qui diffusent, lors de discours et prédictions de nature religieuse, des idées terroristes ou extrémistes violentes. Il mentionnera notamment les avantages et les inconvénients d'une procédure d'agrément des imams, d'un registre public des imams et d'une interdiction du financement des mosquées par des fonds étrangers. Enfin, il indiquera les domaines dans lesquels il considère que des mesures s'imposent.*

Rapport du 8 décembre 2023 «Mesures destinées à endiguer la diffusion d'idées terroristes et extrémistes violentes au sein de communautés religieuses».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.